



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction générale des territoires  
et de la mer

Ref : DATTE/STECT/AE/2023- **248**

Direction de l'aménagement des territoires et de la transition  
écologique

Service transition écologique et connaissance territoriale/  
Autorité environnementale

Affaire suivie par : Magali Portal  
tél : 05 94 21 54 31

autorite-environnementale.guyane@developpement-durable.gouv.fr

**Direction Générale  
des Territoires et de la Mer**

Cayenne, le **07 SEP. 2023**

Le Préfet de la région Guyane

à

Monsieur le Maire

Hôtel de ville  
1, rue Victor Ceide  
97351 Matoury

A l'attention de Madame Aurélie BRENA

Objet : Déclaration de projet (DP) valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Matoury, pour le projet de création de la ZAE Terca.

Vous avez transmis à l'Autorité environnementale, le 1er septembre 2023, un dossier portant sur la déclaration de projet (DP) valant mise en compatibilité du PLU pour la création d'une zone à vocation économique sur le secteur Terca.

Le délai dont dispose la MRAe Guyane pour émettre son avis est de trois mois, à compter de cette date, conformément aux dispositions de l'article R.122-21- IVe du Code de l'environnement.

Directeur adjoint  
Direction Générale Territoires et Mer  
Direction de l'aménagement des territoires  
et de la transition écologique

**Fabrice PAYA**